

77132685



**EXTRAIT
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

17 Septembre 2004

L'an deux mille quatre, le dix-sept septembre à seize heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à Paris (75015), 90, boulevard Pasteur sur convocation du président, conformément aux dispositions légales et statutaires.

.....
Monsieur Christian Boisson remplit les fonctions de secrétaire de séance.

La séance est présidée par Monsieur Christophe GRAVE, en sa qualité de président du conseil d'administration, lequel après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le conseil peut valablement délibérer.

Le président rappelle que le conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Point 1 : Administration de la société

- Démission du président du conseil d'administration
- Cooptation d'un d'administrateur
- Choix du mode d'exercice de la direction générale
- Election du président
- Désignation du directeur général

Tal de Commerce de PARIS
N° dépôt

28 OCT. 2004

64550

.....
Point 1 : Administration de la société

Démission du président du conseil d'administration

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Christophe GRAVE de ses fonctions d'administrateur à compter de la présente réunion, mettant ainsi fin à ses fonctions de président du conseil d'administration.

Le conseil remercie Monsieur Christophe GRAVE pour son importante contribution à l'animation du conseil et à la qualité des débats.

Monsieur Christophe GRAVE remercie le conseil d'administration pour la confiance qui lui a été témoignée tout au long de son mandat.

Cooptation d'un administrateur

En remplacement de Monsieur Christophe GRAVE démissionnaire de son mandat d'administrateur, le conseil décide de proposer à la ratification de la plus prochaine assemblée la cooptation, en qualité d'administrateur, de Monsieur Michel PELOSOFF.

Monsieur Michel PELOSOFF exercera ses fonctions d'administrateur pour la durée correspondant au temps restant à courir du mandat de Monsieur Christophe GRAVE, soit

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2005 statuant sur les comptes de l'exercice 2004. .../

Monsieur Michel PELOSOFF accepte ses fonctions et remercie les membres du conseil pour la confiance qu'ils lui témoignent.

Choix du mode d'exercice de la direction générale

Compte tenu de l'issue anticipée du mandat du président du conseil d'administration et conformément à l'article 16 des statuts de la société, le conseil d'administration se prononce sur le mode d'exercice de la direction générale.

Il est rappelé que la direction générale est assurée soit par le président, soit par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

A tour de rôle, les membres du conseil d'administration expriment leur position, puis procèdent à un large échange de vue, après quoi, le conseil, à l'unanimité, décide d'opter pour la dissociation des fonctions de président directeur général.

Election du président

Suite à la démission de Monsieur Christophe GRAVE de son mandat de président et d'administrateur, le conseil d'administration décide de nommer à l'unanimité, en qualité de nouveau président, Monsieur Michel PELOSOFF.

Conformément au choix proposé ci-avant, le conseil d'administration précise que Monsieur Michel PELOSOFF n'exerce pas la direction générale de la société et ce conformément à l'article 16 des statuts, pour la durée de son mandat de président.

Monsieur Michel PELOSOFF accepte ses fonctions et remercie les membres du conseil pour la confiance qu'ils lui témoignent.

Désignation du directeur général

Compte tenu de l'expiration anticipée du mandat du président du conseil d'administration, le conseil décide de renouveler Monsieur Patrick de LATAILLADE dans ses fonctions de directeur général, selon le mode d'exercice dissocié des fonctions de président, lui attribuant les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Monsieur Patrick de LATAILLADE accepte ses fonctions et remercie les membres du conseil pour la confiance qu'ils lui témoignent.

.....

BON POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'PL' or similar, written in a cursive style.